



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/709/Add.1
11 septembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : Mlle Nonet M. DAPUL (Philippines)

Additif

1. A sa 3^e séance plénière, le 22 septembre 1989, l'Assemblée générale a décidé d'examiner le point 28 de l'ordre du jour intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" en séance plénière, "étant entendu que les organisations et particuliers portant un intérêt particulier à la question seraient autorisés à déposer devant la Commission politique spéciale".
2. Conformément à cette décision, la Commission politique spéciale a consacré aux auditions deux séances, les 13^e et 14^e, tenues les 2 et 3 novembre respectivement; au cours de ces séances, 18 personnes ont fait des déclarations qui sont résumées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/SPC/44/SR.13 et 14). Le 6 novembre, la Commission a présenté un rapport à l'Assemblée générale (A/44/709).
3. Dans sa décision S-16/24 du 14 décembre 1989, prise à sa seizième session extraordinaire, qui était consacrée à la question de l'apartheid et de ses conséquences destructrices en Afrique australe, l'Assemblée a décidé de rouvrir le débat sur le point 28 de l'ordre du jour de la quarante-quatrième session de manière à pouvoir reprendre la session pour examiner le rapport que le Secrétaire général lui soumettrait sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (résolution S-16/1 du 14 décembre 1989) et envisager les mesures qui pourraient être nécessaires.
4. Par la suite, dans sa décision 44/468 du 20 juillet 1990, l'Assemblée générale a décidé de se réunir du 12 au 14 septembre 1990 pour examiner le rapport du Secrétaire général (A/44/960 et Add.1 et 2), présenté conformément à sa résolution S-16/1.

5. Le 4 septembre 1990, le Président de l'Assemblée générale a envoyé au Président de la Commission politique spéciale (A/SPC/44/3) une lettre lui transmettant le texte d'une lettre datée du 28 août 1990 que lui avait adressée le Président du Comité spécial contre l'apartheid. Celui-ci signalait que le Comité spécial avait reçu plusieurs demandes émanant d'organisations non gouvernementales souhaitant prendre la parole devant la Commission politique spéciale lorsque l'Assemblée procéderait à l'examen du rapport du Secrétaire général. Rappelant que l'Assemblée, à sa 3e séance plénière, avait décidé que le point 28 de l'ordre du jour (Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain) devrait être examiné directement en séance plénière, étant entendu que les organisations et particuliers portant un intérêt particulier à la question seraient autorisés à déposer devant la Commission politique spéciale, le Président de l'Assemblée a demandé au Président de la Commission politique spéciale de bien vouloir convoquer une séance de cette commission le 11 septembre 1990. Il a ajouté que la liste des organisations et particuliers qui avaient exprimé le désir de déposer devant la Commission politique spéciale lui serait transmise dès qu'elle aurait été communiquée.

6. Par la suite, les 6 et 7 septembre 1990, le Président de l'Assemblée générale a envoyé au Président de la Commission politique spéciale deux autres lettres (A/SPC/44/4 et 5) donnant les noms des organisations non gouvernementales et des particuliers qui avaient exprimé le souhait d'être entendus par la Commission.

7. A sa 26e séance, le 11 septembre, la Commission a examiné et approuvé six demandes d'audition (voir documents A/SPC/44/4 et 5).

8. A la même séance, la Commission a décidé d'entendre, sur leur demande, les observateurs de l'African National Congress of South Africa (ANC) et du Pan-Africanist Congress of Azania (PAC).

9. Egalement à la même séance, comme suite à ses décisions antérieures, la Commission a décidé d'entendre les déclarations des six personnes suivantes :

Mme Jennifer DAVIS - American Committee on Africa

M. Boji JORDAN - American-South African Peoples' Friendship Association

M. Sekou NKRUMAH, au nom de M. David BROTHERS - All-African Peoples' Revolutionary Party

M. Magnus WALAN - Africa Groups of Sweden; Isolate South Africa Committee

M. Gora IBRAHIM - Pan-Africanist Congress of Azania

M. Tebogo MAFOLE - African National Congress of South Africa

10. Le texte de leurs déclarations figure dans le procès verbal de la 26e séance (A/SPC/44/PV.26).

11. A sa 26e séance, la Commission a décidé de soumettre le présent rapport à l'Assemblée générale.
